

Paris, le 25 avril 2023

EUROPE

La CNAPE, membre du réseau Eurochild, appelle, aux côtés de près de 60 organisations à travers l'Europe, les Etats membres à soutenir la proposition de règlement de l'Union Européenne visant à prévenir et combattre les abus sexuels sur les enfants en ligne.

Le nombre de contenus pédopornographiques sur internet a été multiplié par 20 dans la dernière décennie. Chaque jour, le droit des enfants à être protégés contre les abus sexuels et l'exploitation en ligne se voit malmené. Selon l'Internet Watch Foundation (IWF), 62 % des 85 millions d'images et de vidéos pédopornographiques interceptées en 2021 sont hébergées en Europe : la France est à ce titre le quatrième plus gros hébergeur mondial de contenu pédocriminel.

Les solutions efficaces et pérennes pour lutter contre la prolifération des abus sexuels d'enfants en ligne ne peut reposer que sur une réglementation internationale, à la fois exigeante et contraignante. L'Union européenne a aujourd'hui la possibilité d'être un leader mondial dans la lutte contre cette épidémie qui continue d'affecter garçons et filles dans le monde entier et notamment les enfants les plus vulnérables, qu'il s'agisse des plus petits, des enfants en situation de handicap ou de celles et ceux accompagnés en protection de l'enfance.

Le règlement proposé en mai 2022 par la Commission européenne, actuellement débattu, offre un nouveau cadre juridique qui doit permettre d'utiliser en toute sécurité une technologie automatisée pour mieux détecter l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne, tout en respectant la vie privée des utilisateurs.

La CNAPE invite en ce sens la France à se positionner comme pays leader de la lutte contre les abus sexuels en ligne, et à soutenir une réglementation européenne véritablement ambitieuse et à la hauteur des enjeux :

- le champ d'application du règlement doit couvrir les sollicitations à des fins sexuelles (le « grooming ») et les communications interpersonnelles, y compris lorsqu'elles sont cryptées ;
- des mesures effectives de vérification de l'âge des utilisateurs soient mises en place sur les plateformes, et applicable sur l'ensemble du territoire de l'Union.

C'est à ces conditions que la nouvelle réglementation résistera à l'épreuve du temps, des évolutions technologiques, et des tentatives de contournement que ne manqueront pas d'exploiter les auteurs d'abus.

CONTACT

Michaël da Costa

Responsable du Pôle

Vie associative et Europe

01 45 83 07 02

m.dacosta@cnape.fr